

**ATTENTION
CHANGEMENT
DE JOUR
DE LA COLLECTE
SELECTIVE**

La Ciotat, le 29 janvier 2007

Chère Madame, cher Monsieur,

Collecter les déchets c'est bien, pouvoir les recycler c'est mieux !

Certains déchets normalement stockés dans les décharges pourraient, à l'image du verre et du papier, être recyclés et réutilisés pour la fabrication de nouveaux produits.

La collecte de ces déchets recyclables fait partie des moyens mis en œuvre **pour sauvegarder notre environnement**, épargner nos ressources, assurer notre qualité de vie et celle de nos enfants.

C'est pourquoi la **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a mis en place**, dans votre commune, la collecte sélective des emballages ménagers. Vous disposez déjà de colonnes d'apport volontaire destinées au verre, au papier et aux emballages. La majeure partie de la commune bénéficie également de la collecte sélective en porte-à-porte en bac jaune.

Afin d'optimiser les coûts et les moyens mis en œuvre, **les jours de collecte** des bacs jaunes **changent**. Pour les connaître, consultez les mémos joints à ce courrier. Un numéro d'information est également à votre disposition au 0 8000 13 600 (appel gratuit).

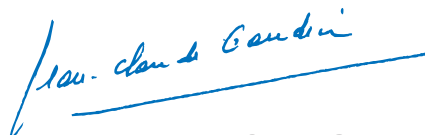
Nous vous rappelons également l'intérêt de recycler et comment trier. Vous pouvez obtenir des compléments d'information sur les consignes de tri, l'implantation des colonnes d'apport volontaire, ou demander la visite d'un éco-ambassadeur en appelant le 04 42 08 99 76.

La réussite de ce projet dépend de chacun de nous, de notre mobilisation pour effectuer ce geste de tri, essentiel pour notre avenir à tous.

Nous comptons sur votre implication éco-citoyenne, inscrite au cœur de cette démarche de développement durable.



Patrick Boré
Maire de La Ciotat
Vice-Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole



Jean-Claude Gaudin
Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole



bleu, jaune, vert !
Trier, c'est essentiel pour l'avenir

Soyons éco-citoyens !



Trier, c'est choisir le bon geste au quotidien

Dès le 12 février, votre jour de collecte change.

Pour connaître votre jour de collecte, consultez les mémos joints.

Lors de la collecte, les bacs jaunes contenant des déchets non autorisés seront laissés sur la chaussée et identifiés par un autocollant.

Des éco-ambassadeurs vous apporteront les explications nécessaires pour trier à nouveau ce bac.

Pour tout renseignement complémentaire :

- La Ciotat Proximité 08000 13 600 (appel gratuit)
- Service Cadre de vie - Mairie de La Ciotat 04 42 08 89 20
- Bronzo : 04 42 08 99 76 est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Pour recycler nos déchets ménagers, une seule solution : le tri

emballages papier-carton et briques alimentaires

bouteilles et flacons plastique

emballages acier et aluminium

"Jetez-les, bien vidés"

NEOUBLIEZ PAS DE SORTIR VOTRE BAC LA VÉLLE AU SOIR !

A compter du 12 février mon jour de collecte sélective est le

Lundi ● Jeudi ●
Mardi ● Vendredi ●

journaux

prospectus

magazines

PAPIER

bocaux et bouteilles en verre

VERRE

"Pensez à retirer les capsules et les bouchons"

Ne vont pas dans le bac jaune

A jeter dans le bac ordinaire



Pour permettre le compostage des végétaux, merci de les déposer à la déchèterie.

? Un doute, jetez dans votre poubelle habituelle.



Pour vos déchets particuliers, pensez à votre déchèterie

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un centre d'apport volontaire destiné à recevoir les déchets et les objets encombrants, incompatibles avec le ramassage des ordures ménagères. L'entrée est gratuite pour les particuliers.

Pourquoi ?

Parce que les déchets seront recyclés.

Quand et où ?

Déchèterie de La Ciotat

Avenue du Mistral - ZI Athélia IV - 13600 La Ciotat

Ouvert du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15.
Ouvert le dimanche de 8h à 11h45.

Tél : 04 42 71 53 93

Pour quels déchets ?



ENCOMBRANTS



MÉTAUX



DECHETS VERTS



PILES - BATTERIES



PNEUS



CARTONS



GRAVATS



HUILES DE VIDANGE



DECHETS DANGEREUX MENAGERS

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

- 18 communes* solidaires,
- un million d'habitants,
- un territoire de 60 500 hectares.

Au 1er janvier 2001, les communes membres ont transféré à MPM certaines de leurs compétences :

- le développement économique,
- l'urbanisme,
- l'habitat et la politique de la ville,
- la voirie,
- les transports urbains,
- la gestion des ports de plaisance,
- la propreté,
- l'eau et l'assainissement,
- la collecte et le traitement des déchets.

MPM est ainsi devenue l'un des principaux acteurs de l'aménagement et du développement du territoire communautaire.

* Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues La-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort la Bédoule, Le Rove, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins et Septèmes-les-Vallons.

LE TRI... UN JEU D'ENFANT !



BRONZO / 04 91 03 47 85 - Réalisation : DDE / 04 42 36 94 06

LE GUIDE DU TRI



bronzo



bronzo

bleu, jaune, vert !
Trier, c'est essentiel pour l'avenir

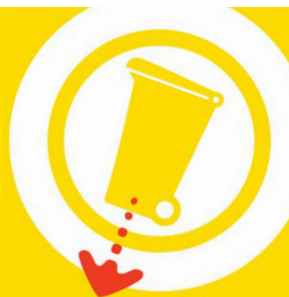


ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR DE LA COLLECTE SELECTIVE

Repérez votre adresse dans le tableau pour
connaître votre nouveau jour de collecte

Secteur 1

- > Aubes Claires (av. des)
- > Basch (av. V.)
- > Bastide (av. J.)
- > Beauchamps (clos)
- > Bellevue (av. et lot.)
- > Bellugues (chem. des)
- > Bertolucci (bid.)
- > Bertrandière (imp. de la basse)
- > Bertrandière (tr. de la haute)
- > Billoux (av. F.)
- > Bonifay (tr.)
- > Bosquet (imp. du)
- > Bouronne (rue)
- > Brue (av.)
- > Brunet (chem. du puit de)
- > Bruyères (clos des)
- > Bucelle (av. de)
- > Calanques (av. des)
- > Camusso (av. M.)
- > Cantecoucou (av. et lot.)
- > Carrières (chem. des)
- > Cassin (imp.)
- > Cassinelli (imp.)
- > Champan (av. de)
- > Ciocatto (tr.)
- > Clair Rohan (lot.)
- > Corail (all. du)
- > Coste (imp.)
- > Crozet (av. L.)
- > Douane (tr. de la)
- > Fade (av. de la)
- > Falaises (av. des)
- > Fandeloup (chem. et imp. de)
- > Ferrer (rue F.)
- > Fiquenolles (av. de)
- > Figuiers (imp. des)
- > Floreal (av.)
- > Fruchier (av. H.)
- > Gallieni (av.)
- > Gambetta (av.)
- > Garde (chem. de la)
- > Gassion (av. F.)
- > Gery (av.)
- > Girardelli (rue)
- > Graille (av. J.)
- > Hugo (av. V.)
- > Jaurès (bid. J.)
- > Jonquet (chem. du)
- > Joubert (lot. Claire)
- > Jouxhaux (av. L.)
- > Kennedy (av. du président J.-F.)
- > Legrand (av.)
- > Lesavre (av. L.)
- > Long (av. J. bastide)
- > Mailoulas (av.)
- > Maltempas (av.)
- > Marchand (av. du cap.)
- > Matejad (av. du)
- > Maurin (av. du card.)
- > Michelet (bid.)
- > Miccouliers (av. des)
- > Moulin (av. J.)
- > Mugel (av. et imp. du)
- > Myrte (av. de la)
- > Myrtilles (av. des)
- > Narvik (bid.)
- > Notre-Dame de la Garde (tr. et ham.)
- > Olivier (av. J.)
- > Papin (rue D.)
- > Pasteur (rue L.)
- > Pèbre d'ail (av.)
- > Pétaque (av. de la)
- > Pré (av. du)
- > Ravenelles (imp. des)
- > République (bid.)
- > Romarins (imp. les)
- > Sandral (av. M.)
- > Sangnier (av. M.)
- > Saphir (all. du)
- > Savoisiennne (tr. de la)
- > Sémaphore (chem. du)
- > Soleil Levant (lot.)
- > Souléou (tr. M.)
- > Ste-Croix (chem. et parc)
- > St-Loup (chem. et lot. de)
- > Tanqués (tr. Rinaudo)
- > Valentin (imp. et rue G.)
- > Ventre (tr.)



A partir du 12 février
c'est **Lundi**

**N'OUBLIEZ
PAS DE
SORTIR
VOTRE BAC
LA VEILLE
AU SOIR !**



bronzo



ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR DE LA COLLECTE SELECTIVE

Repérez votre adresse dans le tableau pour
connaître votre nouveau jour de collecte

Secteur 2

- > Allende (av. S.)
- > Alsace (av. d')
- > Aquitaine (av. d')
- > Aubanel (av. T.)
- > Auvergne (av. d')
- > Beauvage (bid.)
- > Beauvoir (clos de)
- > Blum (av. L.)
- > Bodin (av. E.)
- > Bougainville (rue)
- > Bourgogne (av. de)
- > Bretagne (av. de)
- > Cabots (imp. et tr. des)
- > Camugli (av.)
- > Cante Gilet (tr.)
- > Clavel (av. de)
- > Clemenceau (bid.)
- > Crémazzi (av.)
- > Cymos (av. et imp.)
- > Dauphiné (av. du)
- > Dulac (av. G.)
- > Ferry (av. J.)
- > Gassion (av. F.)
- > Gros Chêne (montée du)
- > Joinville (av.)
- > Kerguelen (rue)
- > Lamartine (bid.)
- > Languedoc (av. du)
- > Languedoc (imp. du)
- > Lignotte (tr. et lot. de la)
- > Lorraine (av. de)
- > Lumière (all.)
- > Marine (av. et tr. de la)
- > Matisse (all.)
- > Mattes (tr. des)
- > Méditerranée (av. de la)
- > Mistral (av. F.)
- > Notre-Dame (clos)
- > Paix (av. de la)
- > Paulownias (av. des)
- > Pépinière (chem.)
- > Plaine (tr. de la)
- > Provence (av. de)
- > Renoir (all.)
- > Repos des Chasseurs (chem. du)
- > Ripert (av. E.)
- > Roosevelt (av. F.)
- > Salis (av. de la)
- > Santini (av.)
- > Savoie (av.)
- > Sécaudou (tr. de)
- > Sellon (av. E.)
- > St-Jean (av. de)
- > Subilia (av. E.)
- > Suffren (all.)
- > Surcouf (all.)
- > Trinitée (av. de la)
- > Utrillo (all.)
- > Virbelle (chem. de)
- > Wilson (av. du président)
- > Picoussin (trav.)



A partir du 12 février
c'est **Mardi**

**N'OUBLIEZ
PAS DE
SORTIR
VOTRE BAC
LA VEILLE
AU SOIR !**



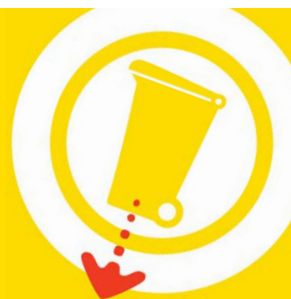
bronzo



ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR DE LA COLLECTE SELECTIVE

Repérez votre adresse dans le tableau pour
connaître votre nouveau jour de collecte

Secteur 3



A partir du 12 février
c'est **Jeudi**

- > Alouettes (av. des)
- > Antiope (voie)
- > Arbouses (chem. des)
- > Arène (av. P.)
- > Atlas (voie)
- > Bartavelles (allée des)
- > Calendal (av.)
- > Chardonnerets (imp. des)
- > Charmettes (av. des)
- > Cannedou (chem. R.)
- > Clair-Torrège (lot.)
- > Coquelicots (imp. des)
- > Coriandre (av.)
- > Draille (av. de la)
- > Dulac (av. G.)
- > Gare (av. de la)
- > Granieres (av. des)
- > Lionnes (dom. de la)
- > Muriens (av. des)
- > Paradou (allée du)
- > Peymian (av. et imp. du)
- > Pinsons (av. des)

- > Placette (allée de la)
- > Plaine Brunette (av. de la)
- > Planète (trav. de la)
- > Poissonnier (chem.)
- > Puy et Terrain (chem. du)
- > Revestin (dom. du)
- > Ribas (allée du)
- > Ritt (av. A.)
- > Roumagoua (chem. de)
- > Roumanille (av. J.)
- > Rovarch (av. P.)
- > Sarette (av. de la)
- > Sauvagine (allée de la)
- > Serpolet (av. du)
- > Sévéniers (chem.)
- > Sévéniers nord (chem. des)
- > Sorbier (av. du)
- > St-Ambroise (dom.)
- > Tamaris (av. des)
- > Tramontane (av. de la)
- > Vieux Mas (av. du)

**N'OUBLIEZ
PAS DE
SORTIR
VOTRE BAC
LA VEILLE
AU SOIR !**



bronzo



ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR DE LA COLLECTE SELECTIVE

Repérez votre adresse dans le tableau pour
connaître votre nouveau jour de collecte

Secteur 4



A partir du 12 février
c'est **Vendredi**

- > Acacias (av. des)
- > Acantes (lot. les)
- > Amandiers (av. et imp. des)
- > Américaine (bld. de l')
- > Arène Cros (chem. et corniche)
- > Aubépines (bld. et imp. des)
- > Bagnols (chem. des)
- > Baguier (av. chem. et tr. du)
- > Bartavelles (rue des)
- > Bel Air (av. et imp.)
- > Bellon (av. A.)
- > Benet (allée L.)
- > Charré (chem.)
- > Cigales (bld. des)
- > Cigalon (imp.)
- > Cinsault (allée des)
- > Civade verte (chem. de la)
- > Cytharista (av.)
- > Cytises (all. des)
- > Escampadou (rue de l')
- > Espanet (tr.)
- > Eucalyptus (imp. des)
- > Fanéou (rue du)
- > Fontsaïnte (av. de)

- > Gache (bld. et imp. de la)
- > Garcins (chem. des)
- > Garden (lot.)
- > Gare (av. de la)
- > Garoubier (chem. du)
- > Gras (av. F.)
- > Homme Rouge (chem. de l')
- > Jasmins (av. des)
- > Lagrange (av. L.)
- > Lauriers Rose (av. des)
- > Lavande (clos de la)
- > Lavaux (bld. de)
- > Liouquet (corniche du)
- > Mimosas (imp. des)
- > Miraille (av. et imp.)
- > Nord (chem. F.)
- > Pareyraou (chem. du)
- > Plaines Barannes (chem. des)
- > Plaines Marines (chem. des)
- > Rieu (av. C.)
- > Roumanille (lot. les et av. J.)
- > Savane (imp. de la)
- > St-Antoine (chem. de)
- > St-Brigitte (chem. et imp.)

- > St-Elloi (chem. de)
- > St-Jean (av. de)
- > Toulon (route de)
- > Vallat (imp. du)
- > Vallon de Teyssière (chem. du)
- > Val-Tendre (chem. des)
- > Vieux Moulins (av. et imp. des)

**N'OUBLIEZ
PAS DE
SORTIR
VOTRE BAC
LA VEILLE
AU SOIR !**



bronzo

